

Tableau présentant les montants de référence pour l'année 2022 :

Corps	Grade	Administration centrale et services déconcentrés d'IdF*	Autres services déconcentrés
AE, AUE, IPEF, ISPV etc...	Ensemble des grades des corps intégrant un indice hors échelle C	2 000 €	1 800 €
AAE, IAE, ITPE, OP, CTSS, IEF, DPCSR, ISIC, CED, ITPE, ITGCE, etc...	Emploi et 2e et 3e niveau de grade des corps de catégorie A n'intégrant pas un indice HEC	1 511 €	1 343 €
	1er niveau de grade des corps de catégorie A n'intégrant pas un indice HEC	1 343 €	1 175 €
ASS, Inf A, assistant d'ingénieur	Ensemble des grades	1 343 €	1 175 €
SACDD, Ass adm. av. civile, OPa, IPCSR, TSDD, TSMA, GIGN, etc...	Ensemble des grades des catégorie B	739 €	615 €
AAAE, ATAE, SGM, ETST, DESSINATEUR etc...	Ensemble des grades de catégorie C dont emploi APST1 et APST2	392 €	392 €

* services déconcentrés d'Ile-de-France : DRIEAT (DRIEA/ DRIEE) / DRIHL / DDI 77-78-91-95

A partir de ces montants de référence, des **fourchettes de modulation** sont définies et présentées sur le modèle suivant : un tableau indique la correspondance entre l'évaluation qui peut être faite sur la manière de servir d'un agent et les fourchettes de montants du complément annuel qui peuvent y être associées. Ce tableau sera également communiqué à chaque campagne annuelle.

Tableau des fourchettes de modulation en administration centrale et services déconcentrés d'IdF* pour 2022 :

Administration Centrale et services déconcentrés d'IdF						
Corps**	Grade	Manière de servir				
		Insuffisante	A développer A consolider	Satisfaisante	Très satisfaisante	Excellente ***
AE, AUE, IPEF, ISPV etc...	Ensemble des grades des corps intégrant un indice hors échelle C	De 0 € à 600 €	De 601 € à 1 200 €	De 1 201 € à 1 500 €	De 1 501 € à 2 250 €	A partir de 2 251 €
AAE, IAE, ITPE, OP, CTSS, IEF, DPCSR, ISIC, CED, ITPE, ITGCE, etc...	Emploi et 2e et 3e niveau de grade des corps de catégorie A n'intégrant pas un indice HEC	De 0 € à 540 €	De 541 € à 1 080 €	De 1 081 € à 1 350 €	De 1 351 € à 2 025 €	A partir de 2 026 €
	1er niveau de grade des corps de catégorie A n'intégrant pas un indice HEC	De 0 € à 480 €	De 481 € à 960 €	De 961 € à 1 200 €	De 1 201 € à 1 800 €	A partir de 1 801 €
ASS, Inf A ¹ , assistant d'ingénieur	Ensemble des grades	De 0 € à 480 €	De 481 € à 960 €	De 961 € à 1 200 €	De 1 201 € à 1 800 €	A partir de 1 801 €
SACDD, Ass adm. av. civile, OPa, IPCSR, TSDD, TSMA, GIGN, etc...	Ensemble des grades des catégorie B	De 0 € à 264 €	De 265 € à 528 €	De 529 € à 660 €	De 661 € à 990 €	A partir de 991 €
AAAE, ATAE, SGM, ETST, DESSINATEUR etc...	Ensemble des grades de catégorie C dont emploi APST1 et APST2	De 0 € à 140 €	De 141 € à 280 €	De 281 € à 350 €	De 351 € à 525 €	A partir de 526 €

* services déconcentrés d'Ile-de-France : DRIEAT (DRIEA/ DRIEE) / DRIHL / DDI 77-78-91-95

** liste des corps non exhaustive

*** le montant maximum correspond au plafond réglementaire par corps et groupe de fonction (cf. annexe 4.2)

¹ Pour les infirmiers A, les montants maximum correspondant aux évaluations « très satisfaisante » et « excellente » sont à fixer dans la limite du plafond réglementaire à savoir : 1 775 € (gr. 2) pour l'administration centrale et 1 570 € en service déconcentré (IdF)

Tableau des fourchettes de modulation au sein des autres services déconcentrés (hors IdF*) pour 2022 :

Autres services déconcentrés (hors SD IdF)						
Corps**	Grade	Manière de servir				
		<i>Insuffisante</i>	<i>A développer A consolider</i>	<i>Satisfaisante</i>	<i>Très satisfaisante</i>	<i>Excellente ***</i>
AE, AUE, IPEF, ISPV etc	Ensemble des grades des corps intégrant un indice hors échelle C	De 0 € à 540 €	De 541 € à 1 080 €	De 1081 € à 1 350 €	De 1 351 € à 2 025 €	A partir de 2 026 €
AAE, IAE, ITPE, OP, CTSS, IEF, DPCSR, ISIC, CED, ITPE, ITGCE, etc...	Emploi et 2e et 3e niveau de grade des corps de catégorie A n'intégrant pas un indice HEC	De 0 € à 480 €	De 481 € à 960 €	De 961 € à 1 200 €	De 1 201 € à 1 800 €	A partir de 1 801 €
	1er niveau de grade des corps de catégorie A n'intégrant pas un indice HEC	De 0 € à 420 €	De 421 € à 840 €	De 841 € à 1 050 €	De 1 051 € à 1 575 €	A partir de 1 576 €
ASS, Inf A¹, assistant d'ingénieur	Ensemble des grades	De 0 € à 420 €	De 421 € à 840 €	De 841 € à 1 050 €	De 1 051 € à 1 575 €	A partir de 1 576 €
SACDD, Ass adm. av. civile, OPa, IPCSR, TSDD, TSMA, GIGN, etc...	Ensemble des grades des catégorie B	De 0 € à 220 €	De 221 € à 440 €	De 441 € à 550 €	De 551 € à 825 €	A partir de 826 €
AAAE, ATAE, SGM, ETST, DESSINATEUR etc	Ensemble des grades de catégorie C dont emploi APST1 et APST2	De 0 € à 140 €	De 141 € à 280 €	De 281 € à 350 €	De 351 € à 525 €	A partir de 526 €
<i>* services déconcentrés d'Ile-de-France : DRIEAT (DRIEA/ DRIEE) / DRIHL / DDI 77-78-91-95</i>						
<i>** liste des corps non exhaustive</i>						
<i>*** le montant maximum correspond au plafond réglementaire par corps et groupe de fonction (cf. annexe 4.2)</i>						
<i>¹ Pour les infirmiers A, les montants maximum correspondant aux évaluations « très satisfaisante » et « excellente » sont à fixer dans la limite du plafond réglementaire à savoir 1 570 € (gr. 2)</i>						

Pour rappel, les situations de congés ordinaires de maladie (CMO), de congés de maternité, de paternité, d'accueil de jeunes enfants, d'adoption et les congés pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) ne doivent pas porter préjudice pour la détermination du montant de CIA.

Le montant de CIA versé aux permanents syndicaux correspond au niveau du montant de référence attribué aux agents du même corps et grade d'appartenance.

3. Corrélation entre le montant attribué et l'appréciation portée sur la manière de servir

Tout montant de CIA retenu se situant dans la fourchette de modulation « *insuffisante* » doit faire l'objet d'un rapport justificatif qui sera transmis à l'agent.

De plus, une motivation circonstanciée devra figurer dans la notification individuelle de CIA de l'agent :

- lorsque le montant de CIA retenu se situe dans la fourchette de modulation « *insuffisante* » ;
- lorsque le montant de CIA retenu se situe dans la fourchette de modulation « *à développer/à consolider* » et que le CREP n'a pas été notifié à l'agent.